



Demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire

articles L. 3334-1 et 3334-2 du Code de la Santé Publique

à déposer en mairie au minimum trois semaines avant la manifestation (arrêté préfectoral du 2 août 2011)

Identification du demandeur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Représentant légal de l'association :

Habilité par le représentant légal de l'association :

Autre (à préciser) :

Type(s) de débit demandé(s)

Boisson du 1er groupe (Boissons sans alcool) : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat ;

Boissons du 2ème groupe (Boissons fermentées non distillées) : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool ;

Boisson du 3^{ème} groupe° (regroupe les boissons 1er et 2ème groupes) ainsi que les vins doux naturels autres que ceux appartenant au groupe 2, les vins de liqueur, les apéritifs à base de vin et les liqueurs de fruits (cerise, fraise, framboise ou cassis) avec un taux égal ou inférieur à 18° d'alcool pur.

Circonstances de la demande

Objet de l'évènement :

Date.....

Horaire de à

Adresse précise du débit de boissons :

Je déclare l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande. Une fausse déclaration m'expose à des poursuites pénales. Je m'engage également à respecter scrupuleusement les conditions d'exploitation du débit de boissons temporaire telles que fixées dans l'arrêté municipal.

Date et Signature.....

Cadre réservé à l'administration

<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable Date : Le Maire ou son représentant	Avis de la gendarmerie territorialement compétente :
---	--